



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉCLAIRAGE

NOTE DE CONJONCTURE



La crise sanitaire actuelle oblige à de nombreuses mesures monétaires et budgétaires au niveau européen et national. Mais malgré tout, cette crise aura un impact économique et social considérable. Mais la crise du coronavirus nous ouvre aussi les voies du changement et prouve que nous pouvons nous mobiliser rapidement, hiérarchiser différemment nos priorités, à l'écoute des scientifiques, et reconnaître l'importance du rôle des organisations syndicales. Cette crise doit donc être un détonateur en matière de méthode et de gouvernance. C'est d'autant plus important que la crise économique et sociale est devant nous ; les enjeux sociaux et environnementaux sont déjà et vont durement et durablement être mis en tension. C'est pourquoi il est nécessaire d'ores et déjà d'oser fixer un cadre clair !

1. Crise sanitaire : un impact économique considérable

Lors du sommet du G20 de fin mars 2020, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a fait le point sur les perspectives économiques mondiales. Chaque mois de confinement entraîne une perte allant jusqu'à un tiers du PIB dans les plus grandes économies. Selon la durée de la période de confinement, de nombreuses économies pourraient se diriger vers une récession.

L'économie est aujourd'hui quasi-gelée. En conséquence, nous vivons à la fois un choc de l'offre (fermeture des usines, perturbation des chaînes d'approvisionnement et de la fourniture des services) et de la demande (biens et services, report ou annulation d'investissements, crise de confiance, etc.). La crise sanitaire a des conséquences sur l'ensemble des secteurs de d'activité (Cf. graphique 1), certains plus que d'autres : commerce de détail et de gros (tourisme, coiffeurs, cinémas, restaurants, etc.), services professionnels et immobiliers (achats de maison, locations, BTP, etc.). L'impact varie selon la spécialisation sectorielle de chacun des pays (un pays touristique versus un pays manufacturier ou minier).



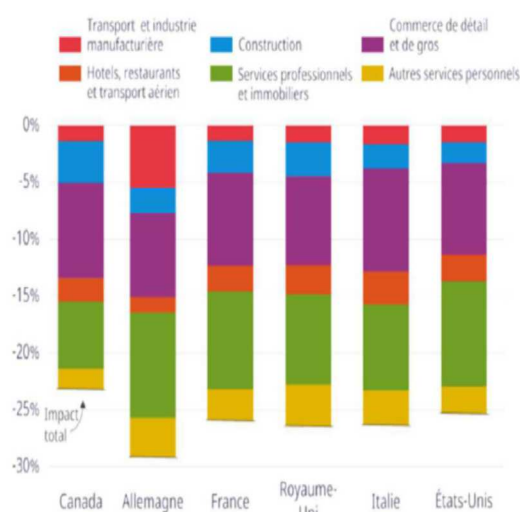
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉCLAIRAGE

NOTE D'ÉCONOMIE



Graphique 1. Impact des confinements partiels ou complets sur les économies du G7, en % du PIB à prix constants

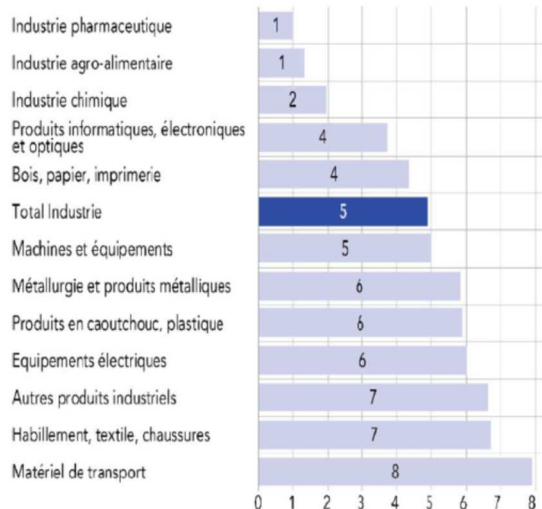


Source : comptes nationaux annuels de l'OCDE

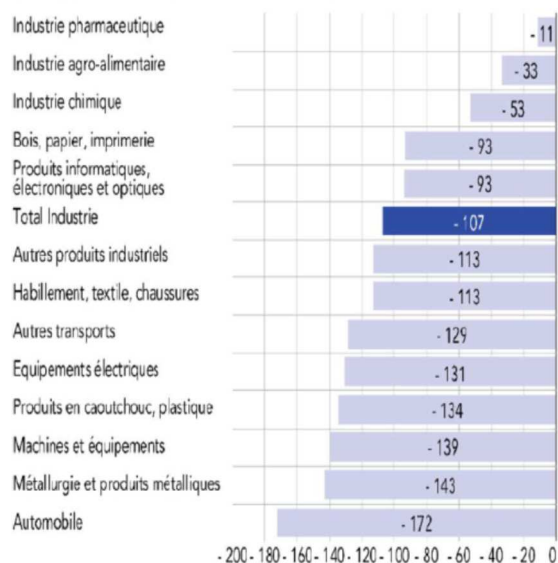
En France, l'INSEE estime que chaque mois de confinement aurait un impact de 3 points de PIB annuel. Les pertes d'activité sont différenciées selon les secteurs : la construction et l'industrie hors agro-alimentaire subissent la plus importante baisse d'activité et de consommation, devant les services marchands. Mais ce sont ces derniers qui impactent le plus le recul du PIB.

Début avril, la Banque de France pointe des impacts différenciés au sein du secteur de l'industrie cette fois, selon le nombre de jours de fermetures observés (de 1 jour dans la pharmacie à 8 jours dans le secteur du matériel de transport). Sans surprise, le secteur de l'automobile est le plus impacté :

Nombre moyen de jours de fermeture exceptionnelle dans l'industrie



Évolution de l'activité dans l'industrie (par rapport au mois précédent, solde d'opinion)





Ces estimations sont fragiles et fluctuantes, selon la durée du confinement, l'intensité de la reprise à l'issue, le nombre de faillites observées, ou encore l'impact des incertitudes sur le marché du travail (reports ou annulation de recrutements, licenciement, etc.). Ainsi, l'Observatoire français de conjoncture économique (OFCE) estime par exemple la perte en matière d'activité et de consommation à -26%, contrairement aux -35% de l'INSEE. Seule certitude : l'impact économique sera considérable. Face à cela, l'OCDE appelait à l'occasion du G20 les pays à se coordonner et à actionner tous les leviers de la politique macro-économique (politique budgétaire, monétaire et structurelles).

2. Plan de soutien monétaire européen et américain : la nécessité en Europe d'un relai puissant des Etats membres et des acteurs économiques et financiers

Les mesures monétaires prises par les banques centrales sont assez similaires à celles prise à la suite de la crise de 2008. Ces dernières sont essentielles au soutien de l'activité et permettent d'éviter une crise de la dette publique. Mais la majorité des mesures cible les banques et les institutions financières pour leur fournir des liquidités, bien que le premier risque soit celui de la solvabilité des ménages et des entreprises.

La banque centrale américaine (la Fed) a abaissé ses taux, afin d'assouplir les conditions de crédit aux entreprises et aux ménages, et pris des mesures d'incitations au crédit (notamment immobilier et automobile). Les contraintes de réserves

obligatoires des banques (réserves de sécurité en cas de choc financier) ont été assouplies. En outre, un plan d'assouplissement quantitatif de rachat de 700 milliards de dollars de titres de dettes publiques et privées a également été mis en place. Enfin, étant donné le rôle prépondérant du dollar dans le système monétaire international, un accord a été renouvelé entre les banques centrales européenne, canadienne, britannique, japonaise, chinoise et suisse afin de permettre aux banques étrangères d'accéder à des liquidités suffisantes en dollar.

De son côté, la banque centrale européenne (BCE) vise, comme la Fed, le canal bancaire, notamment en abaissant davantage ses taux et en mettant en œuvre un plan de rachats massifs d'actifs de dettes publiques et privées de 750 milliards actifs sur l'année 2020 (en plus des 120 milliards déjà annoncés plus tôt). Contrairement aux Etats-Unis, l'Union européenne ne peut pas s'endetter en son nom propre. En cas de crise, les Etats les plus en difficulté (et observant déjà un niveau élevé de dette publique, comme l'Italie) peuvent voir leur taux grimper et ne plus être en capacité de se financer pour faire face à la crise. L'action de la BCE a permis de contenir ce risque jusqu'ici, notamment pour l'Italie, mais les règles que s'impose la BCE implique qu'elle achètera tout de même davantage de dette allemande que de dette italienne ou espagnole. Pourtant, la crise sanitaire n'est la faute d'aucun Etat en particulier et davantage de solidarité tournée vers les pays qui en ont le plus besoin serait nécessaire.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉCLAIRAGE

NOTE D'ÉCONOMIE



Tout cela a ravivé les débats au niveau européen sur la possibilité pour les Etats de la zone euro d'émettre des euro-obligations (les corona-bonds), afin d'émettre une dette commune. Cela permettrait de mutualiser les risques relatifs aux dépenses budgétaires des Etats de la zone euro pour faire face à la crise et ainsi d'éviter les risques de dettes souveraines. Mais les vieux clivages européens Nord (Allemagne, Pays-Bas, Autriche notamment) /Sud ont très vite refait surface, laissant craindre que les réponses ne soient pas à la hauteur des enjeux. L'Italie refusait de recourir au mécanisme européen de stabilité (MES) car ces fonds (qui doivent permettre aux Etats membres d'emprunter en cas de crise) sont conditionnés à la mise en œuvre de réformes structurelles.

Mais le 9 avril dernier, l'Euro groupe (composé des ministres de l'économie de la zone Euro) est finalement parvenu à un compromis. Et cette décision devrait être à priori validée par le Conseil (l'instance décisionnaire finale, composée des chefs de l'Etat ou de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne). Plus précisément, 200 milliards de fonds de garantie devraient permettre de soutenir les entreprises en difficultés via la banque européenne d'investissement. Et le recours au MES devrait ne pas être conditionné à des mesures d'austérité. Mais son utilisation serait limitée à des actions sanitaires pour combattre l'épidémie, ainsi qu'être plafonné à 2% du PIB. Derrière ce calibrage, le refus catégorique de l'Allemagne et des Pays-Bas d'aller plus loin dans la mutualisation de la gestion de la crise. Ces derniers ont réaffirmé qu'ils refusaient de mettre en place des instruments de dette commune de type

Corona bonds. Mais dans les faits, les mécanismes mis en œuvre sont proches de la mutualisation et sont un premier pas positif.

C'est le moment de prouver que l'Europe est une communauté de destin plutôt que de prendre le risque de se désunir et de laisser spéculer sur la stabilité des finances publiques. Car à la sortie de crise, les déficits et l'endettement auront augmenté. Il est primordial d'éviter les mêmes erreurs que lors de l'après-2008 (rigueur budgétaire et réformes structurelles tournées vers la réduction des dépenses publiques), qui n'ont pas été sans conséquences sur notre système de santé, la qualité des relations sociales ou la montée du populisme. Mais, la bataille pour obtenir la mise en place d'une capacité budgétaire de la Zone Euro loin d'être gagnée, du fait des Etats membres eux-mêmes.

D'autres alternatives pourraient en outre être explorées, comme par exemple, la possibilité pour la BCE de monétiser les prêts de la BEI ou de financer les banques publiques nationales (BPI, Caisse des dépôts, etc.). Une autre option actuellement mise en exergue dans les débats serait de recourir à de la « monnaie hélicoptère », autrement dit la BCE interviendrait directement auprès des ménages et des entreprises en leur fournissant des liquidités. Reste à préciser les implications de ces alternatives en matière de gouvernance, de choix d'investissement ou les conditions de ciblage.

Mais quoiqu'il en soit, rien ne pourra fonctionner si les Etats et les établissements financiers, ainsi que les



entreprises, ne se font pas le relai de la politique monétaire de la BCE.

3. Plan de soutien budgétaire européen versus américain

Les politiques budgétaires à l'échelle européenne et américaine sont assez différentes, par l'ampleur et par la répartition des aides¹.

Aux Etats-Unis, un plan de soutien à l'économie de 2 000 milliards de dollars a été mis en place, soient 9,3 points de PIB. Ce dernier prévoit notamment des aides directes vers les ménages, des prêts pour les PME et des mesures de soutien aux secteurs en difficulté sous forme de report d'échéances.

La protection de l'emploi et dans l'emploi y est moindre qu'en Europe : chômage partiel peu répandu, licenciements peu contraints. Dans la Zone euro (France, Allemagne, Italie), le recours massif au chômage partiel a préservé à minima le pouvoir d'achat et donc potentiellement la consommation. Les possibilités de rebond à l'issue de la crise sont facilitées puisque les contrats de travail ont été conservés. Aux Etats-Unis, en cas de crise, le taux de chômage augmente de manière mécanique. C'est pour cela que des aides sont versées directement aux ménages américains.

Les règles budgétaires fédérales américaines permettent un déficit, aussi les mesures prises pourront durer si nécessaire. En outre, l'action y est centralisée et coordonnée, contrairement à l'UE où les mesures budgétaires relèvent

de la compétence des Etats membres. En conséquence, si la politique monétaire est facilement relayée aux Etats-Unis, elle repose sur la coordination entre Etats-Membres en Europe. Jusqu'ici, celle-ci n'est pas garantie même si les aides annoncées par les plus grands pays de l'UE atteignent plus de 400 milliards d'euros.

Plus encore que la coordination, c'est l'assouplissement des règles budgétaires qu'il est urgent d'acter ! Pour l'instant, la clause dérogatoire du pacte de stabilité et de croissance a été activée. Cette clause permet aux Etats de s'écarter temporairement des obligations budgétaires. Mais, le cadre général du Pacte de stabilité et de croissance demeure. L'activation de cette clause est donc largement insuffisante. Dès avant la crise sanitaire, la Confédération européenne des syndicats (et la CFDT) réclamait une révision des règles de la gouvernance économique européenne (3% maximum de déficit annuel et un endettement public limité à 60%) en faveur de la transition écologique.

L'essentiel des mesures prises au niveau européen se concentre sur l'assouplissement temporaire (jusqu'en décembre 2020) des règles en matière d'aides d'Etat pour soutenir les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire (sous forme de subventions directes, d'avantages fiscaux sélectifs, de garanties sur les prêts, de prêts publics à taux réduits, d'assurance-crédit à l'exportation, etc.). D'autres mesures ont été prises, dont

¹ Blot.C et Timbeau .X (2020), Ce que révèlent les stratégies de relance budgétaire aux États-Unis et en Europe ?, blog OFCE, 6 avril. <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/ce-que-revelent-les-strategies-de-relance-budgetaire-aux->



un fonds de 37 milliards d'euros en faveur de l'investissement et la réaffectation d'un milliard d'euros de garantie au Fonds européen d'investissement pour encourager les banques à octroyer des liquidités aux PME et aux ETI – mais il ne s'agit que de 0,2 point de PIB et de réallocation au sein du budget (pas d'argent frais).

Parallèlement, il a été convenu le 9 avril dernier, sous couvert toujours de la validation par le Conseil qu'un fond de relance économique puisse être créé après la crise sanitaire passée. Ce sont 500 milliards qui ont pour l'instant été évoqué, mais rien encore sur la forme et les modalités de recours et les conditionnalités éventuelles.

Enfin, la Commission européenne a proposé un nouveau dispositif pour aider les Etats membres à financer le chômage partiel (le SURE). L'Euro groupe est finalement parvenu à un accord sur ce sujet le 9 avril dernier, avec une enveloppe envisagée à 100 milliards. Cette décision devra là encore être validée par le Conseil. Certes, il ne s'agirait pas d'un système d'assurance ou de réassurance de chômage partiel (reposant sur des cotisations et ouvrant le droit à des indemnisations non remboursables), mais d'un système de prêt, à la demande des Etats, à rembourser après la crise. Toutefois, il est important de noter qu'il s'agit là de plusieurs pas inédits dans la direction de plus de solidarité et de mutualisation en Europe, avec l'humain en première considération.

4. Evolution de la situation sur le marché du travail dans la crise

Selon l'organisation internationale du travail (OIT), plus d'un milliard de travailleurs risquent le licenciement ou la réduction de salaire. Ces lourdes pertes en termes d'emplois sont attendues, surtout dans les pays à revenu intermédiaire supérieur. L'Europe ne serait donc pas épargnée. La hausse finale du chômage mondial pour 2020 risque de dépasser les 25 millions d'emplois perdus.

En France, la Banque de France annonçait fin février un taux de chômage à 7,9% pour 2022. Une baisse qui se poursuivait lentement. La tendance risque d'être interrompue dans le contexte actuel et le chômage va certainement augmenter. La crise accentue les incertitudes et risque de reporter ou annuler les projets de recrutement, et favoriser les recours aux contrats très courts.

L'impact sur le marché du travail dépendra aussi du nombre de faillites d'entreprises. Les entreprises déjà fragiles risquent de ne pas résister. Mais il faudra attendre quelques mois pour connaître l'ampleur des faillites.

Le chômage partiel permet d'absorber largement le choc : à la fois sur l'ampleur des pertes d'emplois et parce qu'il permettra une reprise plus rapide. Mais nous ne sortirons pas de la crise à l'issue du confinement. Quid de l'impact du chômage partiel à plus long terme ? D'autant que les effets sur la consommation des ménages risquent de s'amplifier. En effet, de nombreux salariés à temps partiel par exemple, pouvaient bénéficier de prise en charge de cantine (d'entreprises ou pour leurs enfants), par



exemple. Ainsi, au chômage partiel, ces salariés se voient doublement amputés dans leur budget (indemnités chômage à 80% et difficultés financières sur le budget alimentaire).

Au 7 avril, 6,3 millions de salariés sont concernés par des demandes d'activité partielle, selon la DARES². Ces salariés sont à 59% dans des entreprises de moins de 20 salariés et à 15% des entreprises de plus de 250 salariés. Les secteurs du commerce et de la réparation automobile, de l'hébergement et la restauration, de la construction et des activités de services (scientifiques et techniques) sont les principaux secteurs demandeurs. Parallèlement, le nombre d'entrées en formation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi a fortement baissé, tout comme les entrées en contrats aidés.

5. La crise sanitaire pourrait mettre durablement et durement en tension les objectifs sociaux et environnementaux de la transition juste : il faut s'y préparer syndicalement !

L'urgence est évidemment sanitaire et à l'atténuation de la crise. Mais cette dernière reste principalement devant nous : son ampleur et sa durée demeurent inconnues. D'ores et déjà, l'écoute des scientifiques dans cette crise et la révision de nos priorités doivent permettre de faire de cette crise sanitaire un détonateur en matière de méthode et de gouvernance ; cela inclut bien évidemment le dialogue social qui joue

un rôle primordial dans la gestion de la crise.

C'est d'autant plus important que les enjeux sociaux et environnementaux risquent d'être durablement et durement mis en tension. L'enjeu d'accompagnement des entreprises et de la transformation de leurs modèles productifs dans la relance sera primordial. C'est pourquoi il est nécessaire d'ores et déjà d'oser dessiner un cadre clair mettant en œuvre la transition écologique.

Les mises en tension sont déjà notables. Les Etats-Unis ont assoupli leurs normes environnementales. En Europe, la Pologne appelle à revoir les priorités, mettant en balance le Pacte vert européen et demandant la suspension du système d'échange de quotas d'émission de carbone. Mais la crise sanitaire ne devra pas détourner l'Europe de l'essentiel : offrir un avenir. Le Pacte vert européen (ou Green deal), auquel il faudra impérativement ajouter un pilier social, ainsi que la loi climat adoptée en mars 2020 (concrétiser l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050) peuvent offrir un cadre pertinent de relance à l'échelle européenne.

Toutefois, le Green Deal risque de prendre du retard et il souffre de faiblesses et d'incohérences (pas d'objectifs sociaux, moyens financiers insuffisants, etc.). Sans compter que dans le contexte actuel, les tensions entre les Etats de l'Est (très dépendant à une industrie carbonée) et de l'Ouest risquent de s'exacerber. La stratégie industrielle européenne articulée au pacte vert européen doit permettre

²https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_tdb_hebdo_marche-travail_crise-sanitaire_01042020-2.pdf



d'offrir les moyens adéquats à ces économies pour avancer dans la transition.

En outre, il est essentiel de se poser au niveau européen la question de l'autonomie de l'approvisionnement de produits indispensables à la sécurité, la santé, la souveraineté européenne. Mais il ne pourra en aucun cas s'agir d'un rapatriement productif à l'aveugle. Il y aurait un souci de compétences, de représailles économiques, mais aussi un risque de ruptures dans les interdépendances technologiques et écologiques. Il faut continuer à défendre une mondialisation multilatérale et solidaire.

Côté français, outre les mesures déjà annoncées, le gouvernement réfléchit aussi à un plan de relance au niveau national. A cet égard, il est nécessaire de pointer les besoins de financement, des mesures d'urgences déjà annoncées et de celles de la relance.

Le Pacte productif initialement prévu devra plus que jamais soutenir les secteurs d'activités touchés par la crise et les entreprises, mais tout en les accompagnant progressivement dans leur transformation. Il faut y mettre rapidement les moyens financiers suffisants, notamment en s'appuyant sur la taxonomie des activités vertes : endettement public ; réallocation budgétaire ; investissement public-privé, au niveau national comme territorial ; ainsi que la mobilisation de tous les acteurs financiers et d'investissement telles que la Banque publique d'investissement ou la Caisse des dépôts.

Selon le Think Tank I4CE3, il est nécessaire de cibler plusieurs secteurs clefs (rénovation énergétique dans les logements privés et les bâtiments du tertiaire, infrastructures de transports en commun urbains bas carbone, infrastructures ferroviaires et cyclables, automobile bas carbone et production d'électricité renouvelable) et d'initier le projet avec un investissement public estimé à 7 milliards d'euros par an. D'autres leviers devront y être articulés tels que des obligations de travaux de rénovation énergétique (ciblées et conditionnées à un objectif de résultat sur l'impact carbone et de consommation d'énergie), de l'accompagnement technique ou encore la possibilité d'initier des travaux sans trésorerie de départ.

Tout cela devra s'ajouter à terme à la nécessité de généraliser l'éco conception, des objectifs contraignants pour réduire l'utilisation de matières, développer les usages et achats durables (notamment dans le numérique), allonger la durée de vie des achats (réparer, réutiliser, réemployer), organiser les territoires productifs pour optimiser les flux entrants de matières et d'énergie et les flux sortants (énergie, déchets, eau), ou encore mutualiser les ressources à l'échelle d'un territoire productif (équipements, transports, services).

Par ses deux volets écologiques et de réindustrialisation, le plan de relance français aurait là deux leviers pour créer des emplois. Mais il y aura certainement la nécessité de réaffirmer à cette occasion ce qu'est un emploi de qualité en période de

³<https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2020/04/I4CE-Investir-pour-le-climat-sortie-de-crise-COVID-1.pdf>



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉCLAIRAGE

NOTE D'ÉCONOMIE



post-crise. C'est en effet l'occasion de répondre à des enjeux qui ne sont pas nouveaux pour le syndicalisme, notamment valoriser les carrières salariales de certains métiers (notamment ceux mobilisés pendant la crise sanitaire), sécuriser et améliorer les conditions de travail, repenser l'organisation du travail, repenser les contours métiers et offrir de nouvelles perspectives de carrières (notamment en valorisant les compétences écologiques et numériques dans tous les métiers au sein des grilles de classifications), créer de nouveaux métiers face à l'affaiblissement des emplois intermédiaires ou des métiers facilement automatisables, etc. La mise en mouvement doit se faire simultanément et pas un secteur après l'autre, ni se concentrer sur les métiers des transitions.